

info

SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

SEPTEMBRE 2001

SOMMAIRE

Vie associative	2
S'il n'y avait pas la vie	3
« Écrire, c'est réécrire. »	4
Brèves	6
Coalition de la diversité culturelle	8
Déclaration finale	9
Maîtriser notre espace... ..	10
Révision de la Loi sur le droit d'auteur	13
Bandeaux publicitaires	14
État des négociations	15
Avec qui signer un contrat SARTEC	16

Une image vaut-elle mille mots ?

Le mois de septembre nous ramène chaque année ses journées plus courtes, ses nouveaux téléromans et ses embouteillages sur les ponts. À la SarteC, il nous ramène aussi, bon an, mal an, la même question : quel sera le sujet de l'atelier précédent l'assemblée générale annuelle ?

Cette année, un thème lancé par un des membres du Conseil d'administration a immédiatement enflammé la discussion : l'image du scénariste. Anecdotes, blessures, racontars, exemples, se sont mis à fuser de part et d'autres de la grande table de la salle de conférences. L'image du scénariste, la reconnaissance juste et équitable de notre travail, est sans contredit un sujet qui nous touche et nous affecte tous.

On ne peut nier une amélioration de la reconnaissance de notre métier depuis quelques années. Mais il n'en demeure pas moins que beaucoup de travail reste à accomplir. Au cinéma, même si le scénariste a passé un nombre incalculable d'heures à écrire son scénario (et à écouter les commentaires reliés aux différentes versions), même si le film présente son

univers, son récit, sa sensibilité, il est très rare qu'on lui offre la chance d'accompagner son film dans les festivals. Plusieurs journalistes rédigent leurs articles en nous donnant l'impression que le réalisateur est l'auteur du récit. Chez les distributeurs, combien de fois oublie-t-on d'inscrire le nom du scénariste sur les cartons d'invitations ou dans les annonces des journaux ? La cinémathèque, dans sa programmation, ne prend pas la peine de mentionner le nom du scénariste de cinéma lorsque celui-ci n'est pas le réalisateur. Il y a quelques années, plusieurs de nos institutions se regroupaient pour lancer un concours de scénarisation de courts métrages ; dans les budgets non négociables des films, les réalisateurs recevaient deux milles dollars de plus que les scénaristes.

Du côté de la télévision, la situation, au premier abord, semble plus rose. Certains auteurs qui sont les locomotives à la tête des grosses séries dramatiques, ont beaucoup de visibilité médiatique. Les diffuseurs mettent souvent de l'avant leurs scénaristes qui font partie de la mise



PHOTO : MICHEL DUBREUIL

par Annie Piérard

en marché des œuvres. Mais qu'en est-il pour l'ensemble des auteurs de télévision ? Ceux qui travaillent aux émissions pour enfants ? Ceux qui scénarisent des documentaires ? Ceux qui écrivent dans des équipes de scénaristes ? Ceux qui font partie de ce qu'on appelle la relève ? Les auteurs du multimédia ? Ont-ils l'impression que leur travail et leur rôle sont reconnus à leur juste valeur ?

Si on peut penser à sensibiliser les autres pour améliorer notre image, rien ne pourra changer sans la présence physique des scénaristes. Il est étonnant de voir le peu de scénaristes qui fréquentent les événements du milieu. Je pense par exemple à l'atelier Post-input organisé chaque année par Radio-Canada en collaboration avec Télé-Québec. Cet événement, gratuit, bien organisé, permet de voir, en une fin de semaine, la meilleure

suite à la page 2

vie associative

À vos agendas !

Le samedi 17 novembre 2001

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SARTEC

L'Assemblée générale annuelle se tiendra à l'hôtel Delta, le 17 novembre prochain, à 14 h. Comme par les années passées, la journée débutera par un atelier et sera suivi d'un déjeuner vers 12 h 30. Le programme de la journée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée vous parviendront sous peu.

Tenez-nous au courant !

La mise à jour de notre bottin électronique est faite une fois par semaine. Vous pouvez donc, en tout temps, nous faire parvenir votre nouvelle adresse de courrier électronique, ajouter ou modifier votre inscription. Quiconque souhaite faire un hyperlien du bottin de la SARTEC vers sa page personnelle, doit nous faire parvenir l'adresse du lien ainsi qu'un court texte qui s'y rattache.

Pour consulter le bottin et vérifier votre inscription aller à l'adresse suivante : www.sartec.qc.ca

petites annonces

Nous vous rappelons que les membres qui veulent proposer à leurs collègues certains biens ou services reliés à l'exercice de leur métier peuvent annoncer dans l'Info-SARTEC. C'est gratuit.

Une image... (suite de la une)

télévision qui se fait dans le monde. Sur les deux cents ou deux cent cinquante personnes qui y assistaient l'année passée, on pouvait y apercevoir des réalisateurs, des producteurs, des journalistes, des employés cadres, des diffuseurs, etc. Et peut-être deux ou trois scénaristes. Le Post-input n'est qu'un exemple parmi d'autres. On peut penser aussi aux

Félicitations !

aux lauréats membres de la SARTEC gagnants d'un prix Gémeaux

Stéphane Bourguignon,
LA VIE, LA VIE, « Risk »,
Meilleur texte : émission ou série dramatique ;

Sylvie Lussier, Pierre Poirier,
4 ET DEMI, « On change de père »,
Meilleur texte : téléroman ;

Guy A. Lepage, Sylvie Bouchard, André Ducharme, Chantal Francke, Steve Galucio, Pascal Lavoie, Sylvie Léonard, Jean-François Mercier, Christian Tétreault,
UN GARS, UNE FILLE, « Épisode 75 »,
Meilleur texte : comédie de situations ;

Pierre-Yves Bernard, Claude Legault,
DANS UNE GALAXIE PRÈS DE CHEZ VOUS,
« Croûte que croûte »,
Meilleur texte : émission ou série jeunesse ;

Joanne Arseneau,
la série TAG,
prix du Multiculturalisme.

commentaires

Nous vous invitons à communiquer avec Manon Gagnon au (514) 526-9196 ou @ mgagnon@sartec.qc.ca pour lui faire part de vos commentaires ou suggestions sur ce bulletin.

Rendez-vous du cinéma québécois ou aux diverses activités de l'Académie. Une partie de notre problème d'image se réglerait-elle par une présence plus visible dans les activités du milieu ?

Quelle que soit votre opinion, sur la question, c'est en grand nombre que je vous invite à participer à l'atelier du 17 novembre. Notre image a besoin de vous !



est publié par la
SARTEC dont les bureaux sont
situés au 1229, rue Panet
Montréal (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : (514) 526-9196
Télécopieur : (514) 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :

Annie Piérard

Vice-président :

Mario Bolduc

Trésorière :

Sylvie Lussier

Secrétaire :

Joanne Arseneau

Administrateurs et administratrices :

Suzanne Aubry

Marie Cadieux

Marc Grégoire

Isabelle Raynauld

Marc Roberge

SECRETARIAT

Directeur général :

Yves Légaré

Directrice adjointe :

Valérie Dandurand

Conseillère en relations de travail :

Suzanne Lacoursière

Secrétaire-réceptionniste :

Nicole Claveau

Administratrice :

Diane Archambault

Adjointe administrative :

Micheline Giroux

Commis de bureau :

Philippe Bourret

Responsable des communications :

Manon Gagnon

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

Conception graphique et montage :

Jean Yves Collette

Impression :

L'Ancre de couleur inc.

par Francine Tougas

S'il n'y avait pas la vie



Je dois voir mon auteur principal pour le prochain épisode, mais soudain des avions fous saccagent des tours et des vies, tout arrête pendant quelques jours, on zigzague comme des zombies entre un *feeling* de cauchemar et un état de veille atterré... Incapable de *ressentir* la réalité de ce qui s'est passé, je la regarde, *ad nauseam* dans la boîte à images...

Je dois finir mon synopsis, mais Jérémie est malade, ma fille a ses cours et la gardienne ne veut pas le prendre... Grand-maman-gardienne se console de l'horreur, le nez dans le cou le plus doux du monde...

Je dois l'écrire cette scène d'amour, mais une chicane avec mon amoureux me noue les tripes et trouble ma plume...

J'ai des comptes à payer, des rendez-vous chez le dentiste, de la poussière à ramasser, une adolescente à subir et aimer, un toit de chalet à refaire, un jardin à entretenir, du basilic à transformer en ce pesto qui me redonnera un peu d'été en plein février. Je dois écrire, mais j'ai une vie à vivre, avec ses petites et grandes tâches. Une vie de femme, de mère, d'amoureuse, de grand-mère, de citoyenne, de terrienne... Mais parfois, cette vie capote, s'en va dans tous les sens, me donne du fil à retordre. Des jours, c'est un *SPM* particulièrement aigu, d'autres, c'est une rupture abrupte avec la joie de vivre, où je ne retrouve plus mon sourire, mon élan, le petit *thrill* dans le cœur qui m'entraîne d'une seconde à l'autre... D'autres fois, c'est la planète qui tourne carré...

Mais même en ces jours où rien ne va plus, j'ai un texte à écrire : un monde à inventer, à faire jaillir du néant,

à animer, un monde où la vie doit sembler plus réelle que réelle, plus vraie que vraie.

Alors, ces jours où la vraie vie m'assiège, je n'écris pas, ou si peu. Je passe des heures à effacer des mots insignifiants sur mon ordinateur, je prends du retard, je panique, je pique des crises à ma productrice, j'envoie promener mon adolescente, j'aurais envie de foutre le feu à ma maison-bureau où rien de productif ne se passe,

J'ai un texte à écrire et une vie à vivre. C'est mon paradoxe, mon défi personnel, quotidien...

me semble-t-il, depuis des semaines, j'engueule mon voisin qui joue de la scie ronde à huit heures le dimanche matin... Je *désécris*.

J'ai un texte à écrire et une vie à vivre. C'est mon paradoxe, mon défi personnel, quotidien, et celui – j'ose le présumer – de tous ceux qui font le même métier que moi.

Dans ces moments où tout ce qui passe autour et à l'intérieur de moi me tient en otage, je me dis que *s'il n'y avait pas la vie* et ses pièges, ça serait le bonheur, écrire ! Je jouerais à Dieu, peinarde, insufflant à ma guise joies et peines à des personnages m'obéiss-

sant au doigt et à l'œil. Ça serait facile, la job rêvé : la belle vie, quoi !

Quand le nuage passe enfin, quand le sourire d'une inconnue sur la rue ou le coup de téléphone d'un ami vient ouvrir une brèche dans la grisaille, quand Jérémie s'étrangle de rire parce que je lance sa balle au plafond et qu'elle rebondit sur la lavoie, la poubelle, puis dans l'évier, la mécanique se remet en marche... Je retrouve le petit pincement au ventre,

l'envie de dire, de raconter, de faire rire ou pleurer et de décider comment ça va se faire. Je renoue avec la chaleur qui m'enveloppe quand, aux commandes de mon ordinateur, je suis seule maîtresse à bord... Je redeviens Dieu, j'exerce mon métier, je fais ce que je réussis parfois à aimer : l'écris.

Il y aura de l'horreur new-yorkaise dans mon prochain texte, comme il y aura aussi un peu de la roséole de Jérémie, un peu des beaux oiseaux qui sont venus me voir dans ma petite cour, un peu de la douleur qu'aimer m'a donnée récemment, un peu de mes maux de ventre et de tête.

Il y a de tout dans nos textes, du meilleur et du pire.

Il y a la vie, pure et dure, comme on l'aime, et comme, parfois, on la déteste.

Janette Bertrand :

«Écrire,
c'est réécrire.»

par Carmel Dumas



Il était une fois une jeune finissante en Lettres de l'Université de Montréal qui était jolie à croquer mais qui se sentait profondément mal aimée. Sa peine était tellement vive et son désir de toucher le cœur des gens tellement intense, qu'elle s'est mise obstinément à la recherche d'un monde où l'amour arborerait toujours un grand A. Et où, par ailleurs, les êtres humains ne joueraient pas à se prouver plus grands que nature, mais s'appliqueraient tout simplement à devenir aussi grands que nature.

Comme elle était généreuse dans ses découvertes, et qu'elle parlait en abondance des bonheurs et des malheurs qui leur étaient inhérents, un grand nombre de gens se sont ralliés à sa quête, et elle est rapidement devenue pour eux une étoile à suivre. L'étoile Janette, porteuse, semble-t-il, d'une jeunesse de cœur éternelle. Et pourtant, la finissante des années d'après-guerre a beau être encore et toujours aux études, elle a aujourd'hui soixante-seize ans.

Quand on la voit de proche, on est frappé par sa beauté : le visage de madame Janette Bertrand n'a pas de rides. Ses rides, elle les porte dans son regard, là où se lisent avec transparence la sagesse durement acquise et la vulnérabilité

toujours exposée. Ce sont des rides qui ressemblent à des fossiles d'émotion dans un roc de détermination. Ce sont des rides de *passionnaria*, et c'est bien à cette race de maîtresses femmes qu'elle appartient.

Je lui dis que ce texte, il est destiné aux auteurs, et que j'aimerais qu'elle me parle et qu'elle me jase d'écriture.



Avec un grand A, *Véronique et Louis* (SIDA), Télé-Québec, 1988.
Photo : Robert Marquis.

Elle ne demande pas mieux, car on la questionne peu sur son écriture qui est pourtant sa raison d'être. Mais l'écriture, m'explique-t-elle, « c'est immatériel ». C'est pas comme la production et la réalisation qui portent l'étampe du pouvoir. Elle n'ajoute pas que ce n'est pas non plus comme d'être vue tous les jours à l'écran, ce qui était son cas jusqu'à tout récemment, jusqu'à ce que les diffuseurs cessent de lui repro-

cher son féminisme pour mieux afficher, croit-elle, leur âgisme, le nouvel ennemi des femmes dans les médias.

L'auteur Janette Bertrand n'est pas une enfant de l'image, même si son œuvre prolifique, consacrée dans son ensemble par un prix Gémeaux spécial qui couronnait plus d'une douzaine de prix Gémeaux précédents, a fait les beaux jours de la télévision depuis son implantation. Dès 1945, elle publiait un recueil de poèmes intitulé *Mon cœur et mes chansons*. Elle en reste fière, mais la nouveauté littéraire dont elle se rappelle le plus de cette année-là est *Bonheur d'occasion*, le chef-d'œuvre de Gabrielle Roy.

On parle, parle, jase, jase un temps sur les belles lectures. Elle salue Colette, sa préférée, celle qui a fini par larguer Willy et qui a enivré son imaginaire de jeune femme. Elle me parle un peu, beaucoup, passionnément de résilience, un mot que nous aurions toutes les deux catalogué d'anglicisme, mais qui s'avère un concept très présent dans les études actuelles de l'éthologie humaine. L'auteur Boris Cyrulnik, par exemple, est présenté dans la sélection des coups de cœur des librairies Renaud-Bray, et en parcourant ses livres sur *Les Vilains Petits Canards* et sur *Un merveilleux malheur*, j'ai retrouvé ces liens subtils entre les carences affectives des jeunes années et la force de l'expression artistique dont me parlaient madame Bertrand.

Les liens ! Plus les années passent, plus Janette les voit clairement. « Je sais maintenant qu'un auteur commence à être bon à soixante ans. Quand j'avais cinquante ans, je trouvais drôle d'entendre ma grande amie Janine Sutto me dire qu'elle venait d'apprendre quelque chose. Je me disais qu'à son âge, elle n'avait plus rien à apprendre. Mais c'est faux. J'ai compris juste récemment, quand ma mère est morte et que j'ai revu l'inscription 1914 à l'intérieur de son jonc de mariage, qu'elle avait



PHOTO : JEAN BERNIER

été une mariée de guerre. J'ai fait des liens que je n'avais pas faits avant. »

Et ces liens la ramènent avec une énergie renouvelée à l'écriture, au besoin intrinsèque de raconter une histoire. « Écrire, affirme-t-elle, c'est réécrire. » À tel point qu'elle se hâte de jeter le premier jet sur papier afin de pouvoir se mettre plus vite à retravailler le texte. Dès la première version, elle applique les règles classiques qui re-

montent à la bonne vieille logique d'Aristote basée sur une structure comportant un début, un développement et une conclusion. Jamais elle n'a souffert du syndrome de la page blanche, sans doute parce qu'elle n'a jamais manqué de sujet.

Mais comment les choisit-elle, ses sujets ? « Un sujet, explique-t-elle sans hésitation, ça vient de trois ou quatre choses qui te fatiguent. » Ça commence

à l'agacer, à la chicoter, et voilà qu'on en parle à telle émission, que tel ou tel livre y est consacré, que c'est partout, omniprésent. Alors, elle le fait sien. Les personnages s'imposent. Ils se parlent entre eux. Elle note tout. Elle organise leur discours. Elle crée. Elle se sent Dieu.

Mais ça s'apprend, l'écriture. « De deux manières, t'as le choix », me dit-elle, me convaincant du coup de courir m'inscrire au Master Class qu'elle donne à l'INIS. « Tu peux choisir d'apprendre à la dure, comme je l'ai fait, c'est-à-dire en faisant des erreurs. Ou tu peux choisir d'étudier. »

Lorsqu'elle parle de l'évolution d'un auteur, ses images sont fortes. Briseuse de tabous et de préjugés incorrigible, elle se demande pourquoi on a tendance à voir l'écriture comme un don, un talent inné qui s'affirme de façon spontanée. Bien sûr, il faut du talent. Mais lorsqu'on admire un virtuose, on accepte et on comprend aussi que ce virtuose a fait des études, qu'il a perfectionné sa technique, qu'il a fréquenté des écoles et des maîtres pour devenir meilleur. Alors, pourquoi ne pas voir l'écriture de la même manière ?

Janette Bertrand, à soixante-seize ans, a trouvé le mot juste pour résumer

suite à la page 6



Avec un grand A, *Lise, Pierre, Marcel*, Télé-Québec, 1986.
Photo : Jean-Pierre Danvoye.



Avec un grand A, *Pauline et René*, Télé-Québec, 1988.
Photo : Robert Marquis.

Janette...

sa vocation : elle est une enseignante. Pour elle, communiquer, c'est enseigner, et elle déplore que le terme fasse résonner des consonances péjoratives. À l'INIS, où elle passe des heures et des heures à apprendre à ses élèves « comment raconter une histoire », elle est heureuse de partager avec d'autres ce qu'elle apprend dans la solitude la plus totale. L'auteur, elle le reconnaît, est déjà « complètement seul au monde ». Raison de plus pour l'armer à mieux vivre cette solitude, car de toute façon, « je ne peux pas lui enlever son talent ». Mais elle a payé le prix d'avoir permis à elle-même et aux autres de prendre son talent d'écriture pour acquis. C'est une mise en garde qu'elle nous fait, à nous auteurs, nous dont l'excellence se bonifie avec l'expérience. « Ce qui est agréable dans la carrière d'un auteur, c'est qu'on a toujours un avenir. »

Et pourquoi ne devenez-vous pas productrice, super femme, dans ce monde de Toi Tarzan et Moi Jane ? Parce que, voyez-vous, chers amis auteurs, je n'aime pas du tout les chiffres. Quand on me parle d'argent, je m'en vais dans la lune. Si ce n'était d'André Monette (son « gérant » spirituel) « je ferais tout pour rien » ... ou presque !

On pourrait en parler, parler, jaser, jaser, longtemps. Dans les années à venir, ça va s'amplifier, et comme tous ces acteurs qui nous racontent fièrement qu'ils ont étudié avec « Madame Audet », les auteurs à succès des décennies à venir diront souvent : « Moi, je suis allé à l'école de Janette Bertrand. »

Pour l'instant, la programmation de la Cinémathèque québécoise, qui met en vedette l'œuvre de Janette Bertrand tout au long du mois d'octobre, nous lance une image subliminale : Janette se trouve nez à nez avec l'œuvre de Bergman, le spécialiste des scènes de la vie conjugale, et avec Duplessis, le spécialiste du machisme. Vive Janette !

À ne pas manquer**De Madame Bertrand à Janette**

Du 9 au 21 octobre 2001, à la salle Fernand-Séguin, la Cinémathèque québécoise présente une rétrospective de l'œuvre télévisuelle de Janette Bertrand.

Cours présenter ton court !

18 octobre 2001, de 10 h à 13 h
FCMM au complexe Ex-Centris

Session de présentation de projets

Dans le cadre du Festival international du nouveau cinéma et des nouveaux médias de Montréal, des scénaristes de la relève sont invités à venir présenter en public un concept de court métrage de fiction. La présentation des synopsis sera ponctuée par une lecture d'extraits de scènes dialoguées par des comédiens. Lors de la cérémonie de remise des prix du FCMM, le jury formé de scénaristes professionnels dont Annie Piérard, à titre de représentante de la SARTEC, dévoilera le prix du meilleur scénario. Ce prix de la SODEC sera remis au gagnant sous la forme d'un investissement à la scénarisation de 5 000 \$.

La présentation sera suivie de la projection du court métrage *SUNK* du lauréat de la première édition, Yves-Christian Fournier.

3w... à découvrir

www.finaldraft.com

Le logiciel professionnel Final Draft dédié à l'écriture de scénarios pour les films de cinéma, de télévision ou les pièces de théâtre, est maintenant disponible en français pour Mac et PC. Vous pouvez télécharger gratuitement le démo Final Draft 5.04 à l'adresse suivante :

<http://perso.wanadoo.fr/finaldraft/>
ou le commander directement en allant sur le site des Éditions Dixit : www.dixit.fr

www.mcc.gouv.qc.ca/international/diversite-culturelle

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a récemment inauguré un site Internet consacré à la diversité culturelle. Le site propose notamment diverses publications et études sur le sujet ainsi qu'une section « forum » qui nous informe des différentes activités des organisations interpellées par la diversité culturelle, telles que la Francophonie et l'Unesco.

www.incd.net

Le Réseau International pour la Diversité Culturelle (RIDC) qui regroupe des créateurs et des associations du secteur culturel du monde entier visant à protéger les cultures des différents pays face à la mondialisation, a maintenant son site web en trois langues : français, anglais et espagnol. Vous y lirez entre autres la vision du RIDC, la déclaration de principes ainsi que des renseignements sur la conférence qui a eu lieu à Lucerne (Suisse) en septembre dernier, *Vers un pacte culturel global*.

Place à la créativité !

Programme d'aide à la scénarisation – SODEC

Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs

Les projets peuvent être déposés en tout temps à la Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle. Seuls le cachet du scénariste ainsi que les frais de recherche et de secrétariat sont admissibles. Cette forme d'aide est consentie sous forme d'investissement. Le montant maximal de l'investissement est de 10 000 \$, à l'exception du long métrage de fiction ou documentaire pour lequel ce montant accordé peut atteindre 15 000 \$. Pour de plus amples renseignements :

SODEC : (514) 841-2200 ou 1 800 363 0401

télécopieur : (514) 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca/domaines/cinema/cine_scen/c_cinescen.htm

POST-INPUT 2001

Maison de Radio-Canada

Les 23-24-25 novembre prochain aura lieu la rencontre annuelle des professionnels de la télévision organisée par la direction de la télévision régionale et des affaires institutionnelles de la télévision française de Radio-Canada. POST-INPUT offre une sélection des meilleures émissions en provenance d'une vingtaine de pays présentées lors de la conférence internationale INPUT 2001 qui s'est tenue à Cape Town en Afrique du Sud en mai dernier.

La date limite d'inscription est le vendredi 10 novembre 2001.

Aucun frais d'inscription. Pour obtenir de l'information ou pour vous inscrire : www.radio-canada.ca/url.asp?/util/post-input/index.html

ou contactez Huguette Allard ou Christiane Dalpé au (514) 597-4384.

À surveiller

Festival international du nouveau cinéma et des nouveaux médias de Montréal (FCMM)

du 11 au 21 octobre 2001
au Complexe Ex-Centris
www.fcmm.com/montrealfest@fcmm.com
Info-Festival : (514) 847-1242

Forum du FCMM

Émergence de nouvelles cinématographies

du 15 au 18 octobre 2001
de 9 h 30 à 16 h 30
Salle Fellini du Complexe Ex-Centris, en mode exposition.
Dispositif de projection pour diffusion internet, vidéo, cinéma, multimédia

Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)

Les dessous de l'humanité

4^e édition, du 12 au 18 novembre 2001
(514) 499-3676
ridm@point-net.com

Scénaristes, à vos crayons !

Programme d'aide à l'écriture de scénarios – Téléfilm Canada –

Ce programme s'adresse aux scénaristes qui souhaitent développer une proposition de long métrage basée sur une idée originale. Un appui financier est offert pour la rédaction du scène à scène d'un long métrage à partir du synopsis et pour la rédaction de la première version dialoguée d'un long métrage à partir du scène à scène.

Les dates limites pour le dépôt des demandes 2001-2002 :

5 novembre 2001

et 14 janvier 2002

Le financement est alloué en deux étapes sous la forme d'avances ne portant pas d'intérêt. Les montants suivants seront versés aux scénaristes sélectionnés :

Étape 1 : du synopsis au scène à scène, 10 500 \$

Étape 2 : du scène à scène à la première version dialoguée, 14 700 \$

Option du conseiller à la scénarisation

Le scénariste doit faire part de son intention de faire appel à un conseiller à la scénarisation au moment de soumettre sa demande, ou à la suite de l'acceptation de sa demande ou suivant la recommandation du comité de sélection (Téléfilm Canada, la Writer's Guild of Canada et la SARTEC peuvent fournir les noms de conseillers à la scénarisation professionnels).

Dans le cas des demandes qui seront acceptées, Téléfilm Canada versera directement au conseiller à la scénarisation les montants suivants :

Scène à scène : 2 000 \$

Première version dialoguée : 3 000 \$

Des modifications seront apportées au programme d'aide à l'écriture de scénarios. Nous vous les communiquerons dès que possible. Toutefois, avant de déposer votre demande de financement, veuillez vérifier dans le site Internet de Téléfilm ou auprès de Brigitte Dupré la date à laquelle deviendront effectives les modifications au programme.

Les formulaires de demande ainsi que les principes directeurs sont disponibles dans le site Internet de Téléfilm.

Si vous n'avez pas accès à Internet

veuillez contacter la coordinatrice du programme :

Brigitte Dupré au (514) 283-6363 ou au 1 800 567-0890.

www.telefilm.gc.ca/fr/fin/fonds/canada_fonds.htm



À l'heure de la mondialisation où les enjeux sont à ce point importants pour les auteurs, la SARTEC a tenu à être présente à cette première session de travail de trois jours, la première d'une série de rencontres similaires qui devront avoir lieu au cours des prochaines années. La SARTEC était représentée par Suzanne Aubry, Yves Légaré et Annie Piérard.

Dans le contexte des négociations en cours d'accords internationaux de commerce, notamment les négociations sur les services à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), cette rencontre se proposait :

- d'établir un premier état de situation de la diversité culturelle et des politiques culturelles ;
- d'examiner les termes et les enjeux du débat culture/commerce international ;
- d'amorcer un processus de développement des consensus nécessaires sur les stratégies à adopter et les actions à entreprendre ;
- de jeter les bases d'une coordination continue entre associations professionnelles du milieu de la culture.

Au terme de la rencontre les associations professionnelles ont signé une Déclaration finale et procédé à la mise en place d'un comité de suivi. Nous publions la version intégrale de cette déclaration.

Diversité et politiques culturelles et accords internationaux de commerce

Une Première rencontre internationale des associations professionnelles du milieu de la culture s'est tenue à Montréal, du 10 au 13 septembre dernier, sous le thème : Diversité culturelle, politiques culturelles et accords internationaux de commerce. Organisée par la Coalition pour la diversité culturelle, cette rencontre réunissait les représentants des trente-deux associations membres de la Coalition canadienne œuvrant dans les secteurs du cinéma, de la radio/télévision, du livre et de la musique, ainsi qu'environ quarante organisations professionnelles du domaine culturel venues de dix pays dont l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, la France, le Mexique et la Pologne.

Montréal

**Première rencontre internationale
des associations professionnelles
du milieu de la culture**

First International Meeting
of Professional Associations
from the Cultural Milieu

Primer Encuentro Internacional
de Asociaciones Profesionales
del Ámbito de la Cultura

10-13
septembre
september
septiembre
2001

Déclaration finale

NOUS, représentants d'associations professionnelles argentines, australiennes, brésiliennes, canadiennes, chiliennes, coréennes, danoises, espagnoles, françaises, mexicaines et polonaises représentant les écrivains, auteurs-compositeurs, scénaristes, réalisateurs, interprètes, producteurs indépendants, distributeurs, éditeurs et radiodiffuseurs œuvrant dans les secteurs du cinéma, de la radio-télévision, du livre et de la musique de nos pays respectifs, réunis à Montréal pour la **Première rencontre internationale des associations professionnelles du milieu de la culture**, déclarons que :

- seul l'accès à toute la diversité d'expressions artistiques, reflétant la richesse, la complexité et la variété des expériences humaines peut permettre à la culture de jouer son rôle véritable ;
- en raison de leur fonction unique et irremplaçable, les œuvres artistiques, les productions, les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres et ne peuvent donc pas être réduits à leur seule dimension économique ;
- le libre jeu des forces du marché ne peut garantir que la culture joue pleinement son rôle et que l'objectif de diversité culturelle soit atteint, au sein de chaque société et à l'échelle mondiale, et ce encore moins à l'heure de la mondialisation ;
- les États et gouvernements ont le droit et le devoir, dans le respect de la liberté d'expression, de préserver, de développer et de mettre en œuvre leurs politiques culturelles respectives, essentielles au développement de la culture et au soutien de la diversité de toutes ses expressions, dans chaque société et à l'échelle de la planète ; l'exercice de ce droit ne doit pas être soumis à des mesures de représailles ;
- l'application au secteur culturel des règles que comportent usuellement les accords de commerce international risque d'entraîner le démantèlement de plusieurs politiques culturelles clés.

Nous appuyant sur ces principes, nous demandons à tous les États, dans le contexte des négociations en cours sur les services de l'OMC, ou de toute autre négociation d'accords ou de traités de commerce international de nature bilatérale, régionale ou mondiale se déroulant présentement ;

- de s'abstenir de prendre quelque engagement que ce soit

limitant les droits des États d'établir des politiques culturelles dans les secteurs de la création des œuvres artistiques et de leur interprétation, ainsi que de la production, la diffusion et la distribution des biens et services culturels ;

- et de s'opposer avec fermeté à la formation de tout groupe de discussion ou de négociation, traitant de questions audiovisuelles ou de tout autre secteur d'activité culturelle, au sein de l'OMC ou de tout autre forum de négociation d'accords ou de traités de commerce international ;

nous convenons de transmettre la présente déclaration à nos gouvernements et agences culturelles, ainsi qu'aux autres associations professionnelles de nos pays respectifs et des autres pays ;

nous estimons nécessaire de poursuivre ensemble un travail de réflexion, notamment sur les mécanismes pouvant assurer un fondement juridique international au droit fondamental des États et gouvernements d'adopter, en toute liberté, les politiques culturelles qu'ils jugent appropriées ; nous posons, comme hypothèse de travail, qu'un tel droit ne pourrait être mis en œuvre de façon efficace que dans un forum où prédomineraient les considérations de défense, de protection, de promotion, de diffusion et de conservation des expressions culturelles de tous les pays ;

nous reconnaissons le besoin d'une sensibilisation accrue de nos propres membres ainsi que de l'ensemble des citoyens ;

nous souhaitons favoriser l'émergence dans nos pays respectifs de liens inter-associatifs visant à affirmer le droit souverain des États d'établir et de défendre leurs politiques culturelles, ainsi qu'à promouvoir la diversité culturelle ;

nous décidons de la formation d'un comité de suivi de représentants issus de nos associations, chargé :

- de transmettre cette déclaration à toutes les réunions internationales majeures qui auront lieu au cours de l'année qui vient, notamment la rencontre du Réseau international des ministres de la Culture, la Conférence générale des pays membres de l'UNESCO, le Sommet des pays de la Francophonie, le Sommet des chefs d'États des pays ibéro-américains et la Conférence ministérielle de l'OMC ;
- et de formuler un plan de travail et de financement pour la tenue d'une deuxième rencontre de nos associations dès l'automne 2002, rencontre qui pourrait être co-organisée par la Coalition pour la diversité culturelle et des regroupements d'associations professionnelles d'autres pays.

Maîtriser notre espace pour contribuer à la diversité culturelle

Au printemps, le Comité permanent du Patrimoine canadien a entrepris une étude visant à faire le point sur l'état actuel du système de radiodiffusion de même que sur son orientation future. Le contenu canadien et la diversité culturelle en constituent les principaux thèmes.

L'incidence du phénomène de la mondialisation des communications sur la radiodiffusion au pays et de par le monde est à ce point importante que l'ensemble des intervenants prenant part à l'élaboration des contenus à la radio et à la télévision francophone¹ se sont regroupés afin de prendre position pour une approche innovatrice de la *Loi sur la radiodiffusion*. C'est dans ce contexte que la SARTEC, de concert

avec l'ACDEF, l'ADISQ, l'APFTQ, l'ARRQ, la SPACQ et l'UDA, ont signé un mémoire intitulé « Maîtriser notre espace pour contribuer à la diversité culturelle ». Le document a été déposé au Comité le 15 août 2001. Nous publions des extraits de ce mémoire conjoint² que vous trouverez dans son intégralité sur notre site Internet dans la rubrique *Communiqués et informations*.

ver les défis de la nouvelle économie inhérente à la radiodiffusion. La seconde partie du mémoire énonce formellement ce qu'il faut faire afin d'assurer la mise en œuvre effective de la politique de radiodiffusion dans le contexte actuel.

Afin de conserver une législation efficace, il faut instituer ou renforcer les moyens de mise en œuvre de la politique de radiodiffusion. Notre système de radiodiffusion actuel favorise la créativité, il faut donc continuer d'innover tout en s'appuyant sur les acquis.

Les mécanismes de régulation doivent être souples afin de s'adapter aux situations nouvelles de même qu'aux innovations caractérisant le milieu de la radiodiffusion. Ils doivent aussi être efficaces dans la réalisation de la politique canadienne de radiodiffusion puisque cette loi est conçue pour s'adapter au changement.

La première partie du mémoire présente un bilan des acquis résultant de la *Loi sur la radiodiffusion*. On rappelle que la Loi possède un grand potentiel d'adaptation et qu'elle a permis au public d'ici d'avoir accès à un univers culturel qui lui ressemble tout en s'ouvrant au monde par la grande disponibilité de contenus étrangers. Notre système de radiodiffusion favorise la créativité et fait l'envie de plusieurs pays, tant par la qualité de ses contenus que par ses succès de cotes d'écoute, particulièrement à la télévision et à la radio de langue française.

Ce mémoire démontre la nécessité de maintenir les règles du contrôle canadien de toutes les entreprises de radiodiffusion, qu'elles soient destinées à la programmation, à la radiodiffusion ou à la distribution des contenus en soutenant qu'il est tout aussi fondamental de maintenir les règles des quo-

tas de contenus canadiens sur nos ondes. Ces principes forment les assises d'une industrie canadienne de la radio et de la télévision innovatrice, dynamique et génératrice d'emplois.

Mais la radiodiffusion est un univers qui évolue constamment : il importe de prendre la mesure de ces changements et imaginer des approches innovatrices dans le but de rele-

LES FAITS SAILLANTS

Confronté à chaque instant au phénomène de la mondialisation des communications, le Canada n'a pas eu d'autres alternatives que celle de développer un cadre souple mais efficace pour le fonctionnement de la radio et de la télévision.

La mondialisation

Les négociations en vue d'élargir la portée des traités commerciaux ne doivent

1 L'Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF), l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), l'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ) et l'Union des artistes (UDA).

2 Mémoire rédigé par Pierre Trudel, professeur au Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal.

pas mettre en péril notre capacité de maintenir les exigences en matière de diffusion des contenus canadiens ni affecter la capacité de soutenir les créateurs canadiens et les entreprises au moyen de toutes les politiques jugées pertinentes.

Si l'environnement technique permet aux consommateurs d'exercer plus de choix, il faut leur fournir une vraie possibilité de choix. Il faut qu'ils conservent le droit de choisir des œuvres qui reflètent les traits de notre identité culturelle.

Le phénomène d'internetisation de la radiodiffusion

Devant les défis que posent les évolutions techniques, la dernière chose à faire serait de baisser les bras ! Il faut plutôt assurer la capacité d'innovation et d'adaptation du cadre réglementaire de la radio et de la télévision. Il faut prendre les mesures requises afin de garantir que les objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion* puissent être effectivement réalisés y compris sur Internet.

Une nécessité accrue d'assurer la diversité culturelle

La préservation de la diversité culturelle suppose l'intensification des moyens afin de renforcer la production et la diffusion de contenus affirmant notre identité culturelle dans l'ensemble des environnements où cela devient possible.

La maîtrise de l'espace de création et de diffusion suppose de consolider les équilibres déjà mis en place par la *Loi sur la radiodiffusion*, de mettre en œuvre les moyens actuellement disponibles et d'innover afin de proposer des moyens adaptés au nouveau contexte.

La régulation de la radiodiffusion doit donc se concevoir de plus en plus dans le cadre national mais en gardant l'œil ouvert sur les perspectives internationales.

La radiodiffusion en français

Le contexte contemporain de la radiodiffusion appelle plus que jamais des approches modulées suivant les situations, parfois fort différentes de radiodiffusion en français et en anglais. Il faut que le système de régulation fonctionne effectivement de manière à assurer la supervision du système d'une façon qui tienne compte des différences entre les secteurs francophones et anglophones.

Propriété et diversité

La multiplication de canaux doit produire une réelle diversité, notamment de points de vues. Le souci souvent exprimé lorsqu'une seule entreprise devient propriétaire d'une pluralité de stations de radio et de télévision est précisément lié aux difficultés que cela pourrait causer en termes de maintien de la diversité. Par exemple, il faut empêcher qu'une entreprise de radio ou de télévision liée à un groupe possédant à la fois des intérêts en radiodiffusion, en édition, en production et dans diverses activités connexes se mette à exclure des artistes ou des œuvres qui sont produits par une entreprise qui n'est pas du groupe.

Pour assurer la qualité des productions, il faut promouvoir la juste équité entre les lieux de production. Il doit exister une saine émulation nécessaire à l'innovation et au développement de productions originales et de qualité.

La politique de radiodiffusion visait, et doit toujours viser, à promouvoir l'émergence et le renforcement d'un

milieu culturel dynamique. Lorsqu'il existe un milieu culturel doté des conditions nécessaires à son plein épanouissement, il devient possible d'aménager et de maintenir une industrie de la radio et de la télévision forte et dynamique. Le milieu de la radiodiffusion est ainsi capable de soutenir la concurrence face aux productions américaines et assurer aux citoyens un flot constant de contenus qui racontent nos histoires et partagent nos préoccupations.

Le rôle du secteur public et du secteur privé : une complémentarité

Entre le secteur public et le secteur privé de la radiodiffusion, il règne à la fois une tension et une complémentarité. L'un et l'autre se complètent dans la mise en place des conditions propices à l'accomplissement des objectifs de la politique de radiodiffusion. Cela a contribué à façonner les traits originaux de l'encadrement des activités de radiodiffusion au Canada.

La complémentarité entre la Société Radio-Canada et le secteur privé doit être maintenue, voire renforcée. L'obligation de contribuer à la production et à la présentation de contenus canadiens incombe, quoi que de façon différente aussi bien au secteur public qu'au secteur privé.

Le rôle et les moyens d'action du gouvernement et du CRTC

Pour assurer la mise en œuvre et l'effectivité des principes de la loi, il faut que le gouvernement et l'organisme de régulation continuent d'être proactifs dans l'actualisation des modalités d'application de la loi et la supervision de tous les éléments de l'industrie de la radio et de la télévision. Pour assurer cette proacti-

suite à la page 12

tivité, il faut faire un usage judicieux des mécanismes souples qu'offre la *Loi sur la radiodiffusion*.

Ce qui importe, c'est que les impératifs culturels inhérents à la politique de radiodiffusion ne soient pas assujettis à des impératifs et des conceptions étroitement industriels et technologiques.

Le CRTC exerce une fonction de surveillance et de supervision aussi bien sur les entreprises de radiodiffusion que sur les entreprises de télécommunications. Dans le contexte de convergence entre les univers de radiodiffusion et de télécommunications, c'est un atout important qu'il faut préserver et renforcer.

Conjuguées à un exercice judicieux des pouvoirs que la loi confère au CRTC, les démarches de corégulation peuvent permettre de mettre en place des balises et des cadres de régulation afin d'assurer la mise en œuvre effective des principes de la *Loi sur la radiodiffusion*, y compris dans des environnements comme Internet.

Les autorités chargées de la réglementation de la radiodiffusion doivent avoir la possibilité d'intervenir sur les décisions et les démarches de standardisation afin d'assurer que celles-ci sont compatibles avec les objectifs de la politique de radiodiffusion.

Agir au niveau des pratiques contractuelles

De plus en plus, les contenus de radio et de télévision sont proposés à l'utilisateur dans un contexte personnalisé. Pour assurer l'équité dans les relations contractuelles, il faut disposer de mécanismes de suivi des pratiques et mettre en place des systèmes de sécurisation techniques et juridiques propres à garantir le caractère équitable des relations qui se noueront nécessaire-

ment entre partenaires de force inégale. À cet égard, des stratégies fondées sur le développement et l'utilisation volontaire ou impérative de contrats-types peuvent se révéler efficaces. Une bonne politique de contrats-types, éventuellement renforcée par des conditions de licences appropriées pourrait permettre d'encadrer efficacement les transmissions de contenus sur Internet dans le sens des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*.

L'appui à l'ensemble des artisans de la radio et de la télévision

Plus les normes relatives à la radio et à la télévision se définissent au niveau international, dans des lieux qui ne sont pas constitués que des représentants des États, plus il importe de développer des politiques d'appui à l'ensemble des acteurs de l'industrie. Ces appuis doivent leur permettre d'être actifs dans ces divers forums internationaux. Une telle stratégie permet d'occuper la place qui doit revenir aux créateurs et aux producteurs canadiens dans les lieux non-étatiques de régulation.

La régulation des entreprises de diffusion, de programmation et de distribution

Pour les entreprises de programmation télévisuelle, le CRTC impose des quotas de diffusion de contenu canadien et une obligation d'investir dans les émissions canadiennes à la télévision ou dans le développement de talents canadiens à la radio.

Les nouveaux modèles d'entreprises de programmation établis au Canada peuvent être encadrés suivant de pareils principes en mettant en place des règles adaptées aux contextes qui sauront garantir, à l'égard de ces nou-

velles entreprises, le respect de la politique de radiodiffusion.

Pour assurer l'application efficace de ces mesures, il faut utiliser judicieusement les approches d'autoréglementation, de coréglementation de même que toute la panoplie de stratégies propres à garantir la mise en œuvre effective et transparente des mesures d'encadrement.

Il faut innover en ajustant le cadre régulateur prévu par la loi sur la radiodiffusion aux exigences des nouveaux environnements de production et de diffusion.

Devant la tendance à l'« internetisation » des modes de distribution des émissions, il faut porter davantage attention aux approches à privilégier afin d'assurer le réinvestissement approprié des revenus provenant de la distribution de produits étrangers vers la production canadienne.

L'actuelle *Loi sur la radiodiffusion* possède les dispositions nécessaires pour encadrer avec efficacité les nouvelles formes de radiodiffusion, y compris Internet. Toute activité de radiodiffusion sur Internet doit impérativement faire partie des activités réglementées, au même titre que celles qui sont distribuées par d'autres moyens. Le défi est de l'appliquer.

Révision de la Loi sur le droit d'auteur

En juin dernier, les ministères de l'Industrie et du Patrimoine annonçait le début d'un processus de consultation et de réforme sur le droit d'auteur répondant ainsi aux obligations de l'article 92 de la Loi sur le droit d'auteur et à la nécessité pour le gouvernement de se pencher sur la ratification éventuelle des traités internationaux. Les ministères veulent également que la Loi tienne compte des nouveaux développements technologiques et ont choisi d'accorder la priorité aux questions relatives au numérique et à la retransmission Internet d'émissions radiodiffusées. En septembre, nous avons fait part de nos commentaires relatifs aux questions de droits d'auteur à l'ère numérique et de notre opposition quant à l'extension des licences obligatoires de retransmission sur Internet. En voici les grandes lignes.

Le processus de révision

En premier lieu, le processus de révision, par étapes, tel qu'annoncé par les ministères semble davantage s'inscrire dans une perspective de développement économique que de protection des œuvres de création.

Nous sommes d'avis qu'il est pour le moins inquiétant de voir que les ministères souhaitent principalement « s'assurer que les modifications apportées au cadre de politique du droit d'auteur ne gênent pas le développement du plein potentiel d'Internet ».

Contrairement à ce qu'on croit, actuellement le frein à l'« internetisation », ce n'est pas le droit d'auteur, c'est plutôt l'absence d'un modèle économique viable et surtout rentable. Tant et aussi longtemps que ce modèle ne sera pas trouvé, l'Internet ne pourra remplacer les modes traditionnels de distribution.

Le droit d'auteur à l'ère numérique

La *Loi sur le droit d'auteur* couvre bien, semble-t-il les diverses catégories d'œuvres et leurs utilisations sur Internet. Le problème tiendrait davantage du difficile contrôle des utilisations et du choix des mesures de protection à adopter.

Si le gouvernement veut réellement contribuer au développement d'Internet et faire en sorte que le pays devienne un « leader mondial » dans la fourniture de contenus en ligne, il doit sécuriser le réseau de manière à y attirer aussi les ayants droit. Dans nos commentaires nous avons mis l'accent sur diverses mesures pouvant ainsi être mises de l'avant :

- Ratifier les traités internationaux déjà signés par le Canada.
- Assurer la protection juridique des mesures de protection afin d'en éviter le contournement.
- Enfin, protéger les renseignements sur les œuvres et sur leurs condi-

tions et modalités d'utilisation pour aider les sociétés de gestion à se doter de mécanismes pour mieux contrôler les utilisations et assurer la rémunération des œuvres.

Déresponsabilisation de fournisseurs de services Internet

Si les mesures ci-dessus peuvent contribuer à affermir la présence de contenu, la déresponsabilisation de fournisseurs de services Internet envisagée par les ministères, nous semble aller dans le sens contraire.

Certes, le développement d'Internet soulève de nombreuses questions quant à l'application des législations nationales à un monde sans frontières. La *Loi sur le droit d'auteur* n'est pas la seule en cause. Les lois relatives à la propagande haineuse ou celles contre la pornographie infantile sont particulièrement mises à mal par le développement d'Internet et les moyens de contrer la prolifération de ces sites sont encore à trouver. Mais le gouvernement envisage-t-il de déresponsabiliser les fournisseurs d'accès en matière de pornographie ou de propagande haineuse ?

Dans le contexte actuel où des États commencent seulement à envisager des moyens pour réglementer l'Internet, déresponsabiliser les fournisseurs pour protéger leur position concurrentielle face aux autres pays nous semble une approche à courte vue. L'État doit préserver sa capacité de faire respecter les lois, de gérer et de réguler le cyberspace. Les activités

suite à la page 14

Révision...

régulatrices de l'État ne prendront pas fin avec l'Internet.

Licence obligatoire de retransmission par Internet

Les retransmetteurs traditionnels (les câblodistributeurs) et les retransmetteurs par Internet (Jump TV, par exemple) ne répondent ni aux mêmes règles ni aux mêmes obligations.

Permettre le recours à la licence obligatoire pour les retransmetteurs par Internet serait favoriser indûment un tiers qui ne contribue pas au système de radiodiffusion, ne finance pas la production télévisuelle, n'est pas assujéti au cadre réglementaire du CRTC et n'a, par conséquent, aucune obligation de retransmettre un signal en particulier.

Étendre la licence obligatoire à ces retransmetteurs apparaît d'autant plus prématuré que le modèle d'affaires pour l'exploitation des œuvres sur Internet n'est pas encore arrêté. Des producteurs comme la SRC et l'ONF négocient actuellement avec les ayants droit les conditions d'utilisation ; permettre aux retransmetteurs de diffuser lesdites œuvres sur Internet couperait donc l'herbe sous le pied des parties et serait exproprier les ayants droit au bénéfice d'un tiers qui n'apporte aucune contribution au système.

Enfin, nous avons conclu en disant que la meilleure façon d'assurer la présence d'un contenu national sur Internet est de raffermir les mesures de protection. Dans un univers numérique en pleine mouvance, la désresponsabilisation des fournisseurs d'accès ou le recours à la licence obligatoire pour les retransmetteurs Internet nous apparaissent tout à fait inappropriés.

Bandeaux publicitaires

Dans l'*Info-SARTEC* de juin, nous vous faisons part des démarches entreprises auprès des annonceurs pour dénoncer l'insertion de bandeaux publicitaires en surimpression lors du déroulement de certaines émissions diffusées sur les ondes de certains diffuseurs. Nous avons demandé aux annonceurs concernés de mettre fin à pareille pratique.

Le 5 juillet dernier, lors des audiences du CRTC sur le renouvellement des licences de TVA et l'acquisition de ce réseau par Québecor, nous avons demandé au Conseil d'interdire cette forme de publicité. Le Conseil semble avoir pris bonne note du mécontentement des auteurs et s'est engagé dans sa décision à « suivre de près l'évolution des diverses formes de publicité non-traditionnelles ».

Plus récemment, nous avons cru utile de sensibiliser au point de vue des auteurs l'association qui regroupe les plus importants annonceurs du pays,

l'Association canadienne des annonceurs incorporée (ACA).

Dans notre lettre adressée au vice-président directeur de l'ACA, Roger Sirard, nous avons fait valoir que l'insertion de bandeaux publicitaires soulève des questions importantes en matière de droit moral sur lesquelles les annonceurs doivent se pencher. Ces nouvelles pratiques publicitaires altèrent les œuvres des auteurs et ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur l'image de marque des corporations qui en font usage. Il est de l'intérêt des auteurs, mais aussi des annonceurs de mettre fin à l'utilisation des incrustations publicitaires. Une telle pratique témoigne de peu de respect à l'égard du public, mais aussi à l'égard des auteurs et des créateurs.

Ce dossier demeure prioritaire pour le conseil d'administration de la SARTEC et un comité a charge d'explorer diverses pistes pour l'éradication de ce mode de publicité.

Nouveaux membres

DEPUIS NOTRE DERNIER NUMÉRO (juin 2001), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Linda Amyot, Emmanuel Aquin, Jean Barbe, Geneviève Brouillette, Ann Burke, Francis Cloutier, Philippe Falardeau, Stéphan Gravel, Doina Harap, Mario Jean, Valérie Kadima, Julie Marchand, Pierre Ouimet, Mireille Pilotto, Georges Privet, Cécile Rodrigue, Jean-Pierre Ronfard, Jean Salvy, Josée Turcot, Daniel Turcotte, Simon-Christian Vaillancourt.

Avis de recherche

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : René Arthur, Marcelle Barthe, Odette Boivin, Marc-André de Bellefeuille, Émile Coderre, Lucille Desparois, Éliane O. Gerstein, Ernest Grant, Marie-Pascale Huglo, M.-C. Lavallée, Jean Léonard, Andrée Melançon, Guy Parent, Rachel Sauvé. Radio-Québec pour sa part nous a versé des montants pour Serge Lamirande. Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Émilien Labelle et Raymond Guérin produites par la SRC. Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez

Bourses...

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Arts médiatiques

Bourse de déplacement

Date limite : en tout temps

Infos : Francine Royer
(514) 864-1984 ou 1.800.608.3350
www.ca1q.gouv.qc.ca

- Les artistes qui déposent une demande de bourse doivent avoir participé, à titre de concepteurs, de réalisateurs ou de scénaristes, à des productions indépendantes diffusées au Québec dans un contexte professionnel.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Bourse de voyage

Date limite : en tout temps

Infos : Johanne Desroches
Téléphone : 1.800.263.5588, poste 4088
joanne.desroches@conseildesarts.ca
www.conseildesarts.ca

- Artistes en arts médiatiques indépendants.

FONDATION DANIEL LANGLOIS

Date limite : 31 janvier 2001

Infos : Angela Plohman
téléphone : (514) 987-7177
télécopieur : (514) 987-7492
www.fondation-langlois.org
info@fondation-langlois.org

- Subventions de recherche et de développement.
- Artistes œuvrant dans le domaine des arts et des nouvelles technologies, et scientifique travaillant en partenariat avec un ou des artistes, organismes artistiques sans but lucratif.

état des négociations

SRC

Après l'entente APFTQ (section télévision), l'entente SRC est celle qui génère le plus d'activités pour les auteurs. Après plus d'un an de négociations, il n'y a toujours pas d'accord en vue pour son renouvellement. Les négociations, interrompues fin juin, ont repris en septembre et les deux rencontres des 18 et 25 septembre n'ont pas permis de constater un déblocage ou des progrès notables.

Dans un effort pour accélérer les négociations et favoriser un règlement, les parties ont fait le tri de leurs demandes respectives et identifié leurs priorités.

Mais la SRC demande beaucoup et offre fort peu. Tout en déposant des offres tarifaires très basses, elle souhaite réduire les tarifs des reprises et obtenir des droits étendus pour l'utilisation des œuvres sur Internet. Elle réclame également la possibilité de poursuivre une série sans l'auteur lorsque celui-ci résilie son contrat. S'ajoute à ces points de discord, l'application par la SRC d'un tarif très bas et contesté par la SARTEC pour la vente à ARTV des œuvres du répertoire radio-canadien. Trois rencontres sont prévues en octobre.

TV5

En juillet dernier, le Conseil d'administration de TV5 ratifiait l'entente avec la SARTEC déjà approuvée par nos membres en septembre 2000. La signature officielle a donc eu lieu en septembre 2001, mais compte tenu du temps écoulé depuis sa négociation, l'entente est presque déjà échue et devra être renégociée en décembre.

TFO

À la suite de la rencontre d'avril, la SARTEC a étudié la proposition de TFO pour une lettre d'entente s'appuyant sur les conventions TVO / Writers Guild of Canada et TFO / Union des artistes. En juillet dernier, la SARTEC en a accepté les paramètres généraux, mais a proposé des modifications afin de mieux refléter nos pratiques habituelles relatives à la structure des droits et au mode de rémunération. Parmi les demandes contenues dans notre contre-proposition, on retrouve : la majoration des tarifs ; l'inclusion de clauses distinctes pour la distribution d'émissions dans le marché francophone ; l'obligation de renégocier en cas d'élargissement de la zone de diffusion de TFO au Québec. Après réception de notre contre-proposition, TFO nous a demandé de rouvrir les discussions fin octobre.

ONF

Bien que notre entente avec l'ONF ait été renouvelée jusqu'en 2004, nous nous penchons actuellement sur la question de l'Internet et du multimédia, secteurs pour lesquels l'ONF a divers projets en branle.

TVA

En juin dernier, TVA nous avait demandé d'attendre à septembre avant de nous faire part de leur position. La rencontre prévue a été reportée en octobre.

APFC

Une rencontre avec l'Alliance des producteurs francophones du Canada est toujours prévue cet automne.

AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC ?

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur. Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC : Radio-Canada, Télé-Québec, Groupe TVA inc. (JPL et JPL II), Office national du film, Productions Carrefour inc.

Les producteurs indépendants. Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et

l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

Les producteurs membres de l'APFTQ. Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

Les producteurs ex-membres de l'APFTQ. En vertu de la Loi sur le statut de l'artiste, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en juillet 1999 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Les producteurs signataires de la lettre d'adhésion. Ces producteurs ne sont pas membres de

l'APFTQ, mais se sont engagés en signant un contrat avec un auteur à appliquer l'entente collective et à adhérer à l'association dès que le projet entrera en production. Cet engagement vaut pour un contrat précis. Si le producteur ne va pas en production, mais veut retenir les services d'un auteur pour développer un autre projet, une nouvelle lettre d'adhésion doit alors être signée.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

Producteurs de l'APFTQ

A. GELBART QUÉBEC INC.
ACPAV
AETIOS PRODUCTIONS INC.
AL DENTE (LES PRODUCTIONS)
ALIST PRODUCTIONS
AMÉRIMAGE -SPECTRA
ARICO FILM COMMUNICATION
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.
AVANTI CINÉ-VIDÉO
AZINAMÉ INTERNATIONAL INC.
BALIVERNA FILMS INC.
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)
BLOOM FILMS 1998 INC.
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.
CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS)
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.
CINAR (CORPORATION)
CINÉ-GROUPE J.P. INC.
CINÉLANDE INC.
CINÉMAGINAIRE INC.
CINÉPIX INC. (FILMS)
CINÉQUA NON FILMS
CINÉQUEST FILMS (SLO) INC.
CINÉVENT INC.
CINÉVIDÉO INC.
CIRRUS COMMUNICATIONS
CITÉ-AMÉRIQUE
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS
DDI TÉLÉVISION INC.
ECP INC (Entreprises de création Panacom)
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)
ERÉZI (PRODUCTIONS)
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (La)

FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)
FILMS DE L'ISLE INC.
GALAFILM INC (LES PRODUCTIONS)
GO FILMS
GRAND NORD QUÉBEC INC (PRODUCTIONS)
GUYE LOCOMOTION INC.
GUY CLOUTIER COMMUNICATIONS INC.
ICOTOP INC. (GROUPE)
IDÉACOM INTERNATIONAL
IMPEX (LES PRODUCTIONS)
INFORM-ACTION FILMS INC.
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.
JET FILMS INC.
KINGSBOROUGH GREENLIGHT PICTURES
KISSFILMS
LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)
LYLA FILMS
MACUMBA INTERNATIONAL INC.
MAG 2 (LES PRODUCTIONS)
MATCH TV INC.
MAX FILMS INC.
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)
MELENNY PRODUCTIONS
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.
MUSE ENTERTAINMENT ENTERPRISES
NANOUK FILMS LTÉE
NÉO FILMS INC.
NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)
OBJECTIF INTERNATIONAL INC.
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.
OSTAR (LES PRODUCTIONS)
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)
PASCAL BLAIS (LES PRODUCTIONS)
PAT TÉLÉPRODUCTIONS

PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)
PRAM INTERNATIONAL INC. (PRODUCTIONS)
PRISE XIII (PRODUCTIONS)
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)
PRODUCTIONS J INC.
PUNCH INTERNATIONAL INC.
ROCH BRUNETTE (PRODUCTIONS)
ROGER HÉROUX (LES PRODUCTIONS)
ROSE FILMS
ROZON (Les Films)
SAGITTAIRE INC (LE GROUPE)
SCÉNO VISION
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION INC.
SOGESTALT 2001 INC.
SOGESTALT INC. (LES PRODUCTIONS)
SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS)
SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.
S.W.A.T. FILMS
SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC.
TÉLÉ-ACTION
TÉLÉFICTION INC.
TÉLÉ-VISION INC.
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)
TOUT ÉCRAN INC.
TRANSFILM
TRINÔME-INTER INC.
UBERDO PRODUCTIONS
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.
VENDÔME TÉLÉVISION INC.
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)
VERSEAU INTERNATIONAL INC.
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)
VIRAGE (PRODUCTIONS)

VISION 4 (LES FILMS)
VIVAVISION
VOODOO MEDIA ARTS (1998) INC.
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)
ZONE 3 INC.
ZULÙ FILMS INC.

**Ex-membres de l'APFTQ
entente cinéma seulement**

ASKA FILM PRODUCTIONS
ARDGLASSON INC (LES PRODUCTIONS)
BALZAC FILMS INC.
BLACKWATCH PRODUCTIONS INC.
BEHAVIOUR PRODUCTIONS
CINÉ-GESTION
ÉMERGENCE INTERNATIONAL
FIGARO (FILMS)
FILMLINE INTERNATIONAL INC.
KAOMAX (COMMUNICATIONS)
LUX FILMS
POLY-PRODUCTIONS LTÉE
PRODUCTIONS LGRL
QUAI 32 (PRODUCTIONS)
REGARD INC. (LES PRODUCTIONS DU)
TÉLÉFÉRIC INC.
TÉLÉMISSION INFORMATION INC.
TELESCENE FILM GROUP INC.
YUL FILMS INC.

Signataires de la lettre d'adhésion

ALLIAGE INTERSUPERUNIVERSEL
COOP VIDÉO DE MONTRÉAL
PRODUCTIONS 10^e AVENUE
YATSAV PRODUCTIONS